

Déposé le : 2019-06-13

10 juin 2019

N° : CAT-045

Secrétaire : P. Garant

ATIVE DE SOLIDARITÉ PARADIS

La Coopérative
Paradis : une
maison de la
culture
différente!

17
ORGANISMES
CULTURELS
MEMBRES
UTILISATEURS DES
SERVICES

302
ÉVÉNEMENTS
CULTURELS ET
COMMUNAUTAIRES
EN 2018-2019

12
EMPLOYÉS
À
L'ADMINISTRATION,
AUX SERVICES ET À
L'ACCUEIL

13 221
VISITEURS
AUX DIFFÉRENTS
ÉVÉNEMENTS EN
2018-2019

La Coopérative Paradis

- **accueille** des centaines d'événements annuellement dans ses locaux, dont plus de 70% d'activités à caractère public tels que des spectacles, des expositions, des projections, etc. 15% de ces événements sont initiés par des artistes et des organisations qui ne sont pas membres de la Coopérative;
- **soutient** une part importante de ces événements en accordant des rabais ou des commandites et en participant à leur promotion auprès du public;
- **conseille** en agissant à titre de centre d'expertise en diffusion culturelle régionale;
- **fedère** et rassemble des organismes et leur permet de collaborer en initiant des projets collectifs;
- **permet** aux citoyens l'accès à la culture à prix démocratique;
- **accompagne** les jeunes créateurs et artistes dans leurs premières expériences sur scène et soutient la création artistique en région;
- **offre** de nombreux services à la communauté culturelle et communautaire en diffusion mais également en gestion.

Qu'est-ce que c'est?

La Coopérative Paradis travaille sur son projet de construction d'un complexe culturel multidisciplinaire depuis plus de 10 ans.

Au-delà de ce projet, la Coopérative Paradis, qui est fortement ancrée dans son milieu, est une infrastructure culturelle qui s'est développé en raison de l'absence d'une maison de la culture à Rimouski. Elle gère un café et deux salles de diffusion équipées pour la sonorisation, l'éclairage ou la projection ainsi que la téléprésence événementielle. Elle offre des services de technicien, d'imagerie numérique, de comptabilité et des forfaits promotionnels.

Par son action elle vise à :

⇒ **PROMOUVOIR TOUTES LES FORMES DE PRATIQUE ARTISTIQUES**

⇒ **CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UN SENTIMENT D'APPARTENANCE**

⇒ **ENGENDRER UNE EFFERVESCENCE CULTURELLE RÉGIONALE FORTE**

⇒ **CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE LA PRATIQUE ARTISTIQUE EN RÉGION AINSI QU'À L'ATTRACTION ET À LA RÉTENTION DES GENS, DES ARTISTES ET DES ARTISANS**

Historique

2005-2006

Fondation de la Coopérative de solidarité Paradis. Elle remporte différents prix au Concours québécois en entrepreneuriat.

Élaboration des premiers plans et études.

2008

Ville de Rimouski devient partenaire. Le Paradis gagne le Prix Organisme culturel au Gala de la Ville.

2009

Premier accord de principe pour le projet d'infrastructure.

2011-2013

Huit nouveaux organismes culturels deviennent membres.

La Coop devient diffuseur en arts de la scène et présente des artistes émergents et de la relève.

Développement de nouveaux services. Lancement de la campagne de financement Projet Paradis. Lauréate du prix Arts-Affaires au gala de la CCIRN.

2014

L'accord de principe est renouvelé pour un montant de 6,6 M\$. Perte de sources de subventions suite à des décisions gouvernementales.

2015

Études pour évaluer l'implantation des futurs locaux à l'intérieur de la cathédrale.

Une subvention du MCC est accordée pour procéder à des travaux urgents sur le bâtiment actuel.

2017

La Coopérative Paradis atteint plus de 50% de revenus autonomes.

2018

L'option de la cathédrale est définitivement écartée. Embauche de professionnels pour la réalisation du PFT.

2019

Un nouveau site est à l'étude pour la construction du complexe culturel. Mise en œuvre d'un important chantier de réflexion afin de faciliter la transition vers le nouveau lieu.

Projet Paradis

⇒ La Coopérative Paradis travaille sur son projet d'infrastructure depuis 2006. Le premier accord de principe a été accordé en 2009.

⇒ Le projet compte de nombreux partenaires dont le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Patrimoine canadien, la Ville de Rimouski, la Société de Promotion Économique de Rimouski, Culture Bas-Saint-Laurent et des entreprises privées.

⇒ Le projet fait partie d'une vision plus large de la Ville de Rimouski visant la revitalisation du centre-ville.

⇒ Le budget de construction, évalué 11.6M\$, sera révisé à la hausse avec les partenaires du milieu afin de réaliser un bâtiment s'intégrant harmonieusement dans une place publique verte qui remplacera un stationnement.

⇒ Le projet est bloqué par la servitude touchant son site d'implantation visé. Il est donc directement touché par le projet de loi privé n°202 déposé à l'Assemblée Nationale du Québec par Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, en juin 2019.

⇒ Son bâtiment actuel est vétuste, inadapté et ne peut répondre à la demande.

⇒ La Coop Paradis est un organisme de services et un centre d'expertise en création et diffusion, une formule unique au Québec, qui est dans l'incapacité de se développer dans ses locaux actuels et sa survie, ainsi que celle de plusieurs de ses membres, dépend de la réalisation de son projet d'infrastructure.